Valoriser votre marque-employeur

Être mécène
Être mécène de l'ICP, c'est devenir un membre à part entière d'une communauté dynamique et bénéficier de ses activités (colloques, rencontres d'experts etc.).

C'est également profiter d'une réduction fiscale de 60% du montant du don, dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires annuel hors taxes, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés (article 238 bis du Code général des impôts).

Contact: Courriel

Les étudiants de l'ICP reçoivent une formation unique visant le développement de l'excellence intellectuelle, mais également de compétences et savoir-être relationnels, sociaux, créatifs, entrepreneuriaux etc. Parce qu'ils sont encouragés à porter des projets associatifs durant tout leur cursus, et car ils sont en contact continu avec des professionnels de l'entreprise, ils sont formés à devenir des individus complets et engagés dans les défis que vous leur confierez.

Partenariat marque-employeur

Coconstruisez avec un expert ICP un partenariat sur-mesure à travers un ensemble de services exclusifs de renforcement de votre visibilité marque-employeur pour booster vos recrutements.